

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 32 (1952)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Les problèmes actuels de l'économie suisse  
**Autor:** Duperrex, Émile  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888479>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les problèmes actuels de l'économie suisse

par

**Émile Duperrex**

Rédacteur financier du « Journal de Genève »  
Vice-directeur de la Banque populaire suisse

**A** CONSIDÉRER aujourd'hui la situation économique de la Suisse, il ne semble pas, à première vue, que nous ayons à résoudre des problèmes fondamentaux et urgents. Jusqu'à présent, l'année 1952 a été bonne, comme celles qui l'ont immédiatement précédée. Nos principales industries annoncent un degré d'occupation satisfaisant et même, pour nombre d'entre elles, nettement supérieur à la moyenne. Non seulement le chômage est pratiquement inexistant, mais nous employons encore un très fort contingent d'ouvriers étrangers. La crise de l'industrie textile, qui fut d'ailleurs moins aiguë que dans d'autres pays, s'atténue. Le coût de la vie n'accuse dans son index que des variations minimes qui ne justifient pour le moment aucune revendication de salaires. Sur le marché de l'argent, les disponibilités restent abondantes, mais le danger latent d'inflation a disparu. Le mouvement touristique a été favorisé par un été exceptionnellement beau, chaud et stable. L'agriculteur n'a pas à se plaindre. Si la sécheresse ne lui a procuré que de maigres regains, les conditions météorologiques lui ont permis en revanche de faire de belles récoltes de foin, de céréales et de fruits. Ce sont là autant d'éléments positifs qu'il ne faut pas négliger, car ils ont une influence profonde dans le présent et le proche avenir.

Toutefois, en dépit de ces constatations, tout ne va pas pour le mieux dans la meilleure des Confédérations et quelques problèmes de toute importance demandent une solution dans ces prochains mois.

Ces problèmes, c'est souvent le peuple lui-même qui est appelé à les résoudre par des votations, soit qu'ils touchent à la Constitution, soit qu'il y ait eu à leur sujet « initiative » ou « référendum ». De nos jours, les consultations populaires portent essentiellement sur des sujets économiques et financiers. Seules les élections conservent

un caractère politique, encore que les conceptions politiques ne s'expriment souvent et principalement que dans les domaines de l'économie et des finances. Qu'on en juge d'ailleurs par les votations fédérales de cette année 1952 durant laquelle le citoyen suisse a dû se prononcer sur :

- 1<sup>o</sup> la prorogation d'un arrêté fédéral restreignant l'ouverture et l'agrandissement d'hôtels (refusé);
  - 2<sup>o</sup> le statut de l'agriculture (accepté);
  - 3<sup>o</sup> la suppression de l'impôt sur le chiffre d'affaires (refusé);
  - 4<sup>o</sup> le prélèvement sur la fortune (refusé);
  - 5<sup>o</sup> le programme de financement du réarmement (refusé);
  - 6<sup>o</sup> le contingentement de la production des cigarettes (accepté);
  - 7<sup>o</sup> le financement de la construction d'abris anti-aériens (refusé);
- et devra se prononcer encore, dans le courant de l'automne sur :
- 8<sup>o</sup> la « constitutionnalisation » pour une durée limitée du contrôle des prix et du monopole du blé en faveur de la Confédération.

Cette simple liste est significative. Et les résultats déjà acquis de ces votations ne le sont pas moins en ce qu'ils témoignent de la volonté constante du corps électoral de s'opposer au dirigisme (à une exception près) et à la socialisation, parfois contre les propositions du Conseil fédéral, contre les décisions du Parlement et contre l'avis des partis politiques. A une époque où l'on voit dans d'autres pays les masses suivre aveuglément de funestes mots d'ordre, cette réconfortante indépendance de jugement mérite d'être soulignée.

Examinons maintenant, pour ainsi dire à vol d'oiseau, les principales questions en suspens.

## **L**A première, d'une importance capitale, est la *réforme des finances fédérales*.

Cette réforme est en chantier depuis la fin de la guerre. Pendant celle-ci, et à cause d'elle, la Confédération a été contrainte de trouver des sources de recettes exceptionnelles. Il en est résulté un chevauchement des systèmes fiscaux fédéraux et cantonaux, une prolifération des mesures d'exception qui n'ont aucune base constitutionnelle. De plus, même en temps de paix, l'État est, à son corps défendant (il est juste de le reconnaître!), chargé de tâches onéreuses qui se font de plus en plus nombreuses en vertu de tendances fâcheuses qui ne sont pas propres à notre pays. Il s'agit donc de recréer un système cohérent qui délimite clairement les souverainetés fédérales et cantonales en matière d'impôts et replace les finances publiques dans un cadre légal indiscutable et permanent.

La tâche est extraordinairement ardue, car toute solution se heurte ou à l'intérêt général ou à une foule d'intérêts particuliers. Un premier projet du Conseil fédéral, présenté en 1948, et adopté par les Chambres, avec de profondes modifications, en 1950, n'a pas trouvé grâce devant le peuple qui l'a rejeté à une forte majorité en juin de la même année. Toutefois, pressé par le temps, car le régime financier institué pendant la guerre allait devenir caduc, le peuple a consenti, en décembre 1950, à proroger le « régime transitoire » jusqu'à fin 1954.

Actuellement, le gouvernement s'efforce d'élaborer un nouveau projet qui arrivera péniblement à maturité dans le délai voulu. Trouvera-t-il la formule qui emporte l'adhésion d'une nette majorité populaire? On ne saurait le dire aujourd'hui. Mais il a, de toute façon, de multiples obstacles à surmonter. Les pommes de discorde ne manquent pas. Citons seulement l'impôt direct fédéral, dit de défense nationale, auquel les fédéralistes restent farouchement opposés, et l'impôt sur le chiffre d'affaires, cheval de bataille des partis de gauche qui ne manquent pas une occasion d'en affaiblir le rendement par des exonérations démagogiques (en voulant en exonérer toutes les denrées alimentaires, par exemple, ils n'avaient pas prévu que le caviar et les langoustes y échapperait aussi!).

A en juger par les consultations auxquelles procède le Conseil fédéral ces derniers temps, il est possible que, de guerre lasse, les partis acceptent un compromis pour mettre fin à ce provisoire qui dure depuis si longtemps. Mais même à ce prix, il n'est pas du tout certain que l'électeur soit d'accord. Il a déjà montré, en effet, au cours des ans, qu'il était adverse d'une fiscalité excessive et a condamné tour à tour l'impôt sur les successions, l'impôt sur les boissons, l'imposition des entreprises publiques, le prélèvement d'un « sacrifice de paix », l'augmentation de l'impôt pour la défense nationale. Tant dans le domaine fédéral que dans le domaine cantonal, il ne veut pas exposer de nouvelles dépenses avant que l'État ait prouvé par des actes sa volonté de faire des économies.

Dans ces conditions, quels « aménagements » peut-on imaginer, soit pour augmenter les recettes, soit surtout pour réduire les dépenses? Question sans réponse, ou tout au moins sans réponse satisfaisante à l'heure actuelle. Il faut se rendre compte, cependant, qu'une obstruction systématique serait stérile et, pour finir, très dangereuse pour le pays. Aux mandataires du peuple (et c'est plus aux députés qu'aux ministres!) de gouverner selon sa volonté!

**L**E second problème qui conditionne l'avenir de l'économie suisse est celui, très général, de l'*intervention de l'État*.

S'il est très général dans son essence, il se matérialise présentement sous trois aspects :

— Le « statut du cigare », le monopole du blé et le contrôle des prix.

Pratiquement, l'*imposition du tabac* et le contingentement de la production des cigares (en particulier des « Stumpen » très appréciés en Suisse alémanique) ne sont pas d'une importance vitale pour l'économie helvétique. Toutefois, le régime des contingents de fabrication — destiné à protéger les petites entreprises et à éviter la concentration industrielle dans cette branche — est contraire à la liberté du commerce et de l'industrie, puisque les Pouvoirs publics empêchent les fabriques de s'approvisionner et de produire à leur gré. Une dérogation à ce droit constitutionnel n'est pas justifiée et crée un précédent dangereux. De plus, est-il vraiment opportun et utile de s'opposer artificiellement à une évolution naturelle? Même par des sentiments complexes, les électeurs ont cependant accepté, et à une écrasante majorité, cette entrave regrettable à des libertés essentielles.

Le *monopole du blé*, lui aussi, ne concerne qu'un secteur limité de l'économie nationale. Mais si l'on peut se passer de tabac, on ne peut pas se passer de blé... Il va de soi que le ravitaillement du pays en céréales panifiables ne peut pas être mieux assuré que par la Confédération, en temps de guerre. Cela n'est pas une raison pour perpétuer un régime d'exception qui n'a plus sa raison d'être au moment où la libre concurrence joue de nouveau sur les marchés mondiaux. En outre, si la situation l'exige, le Conseil fédéral dispose de moyens légaux nécessaires pour prendre, dans ce domaine comme dans d'autres, des mesures urgentes. Une fois encore, c'est l'électeur qui aura le dernier mot à dire, en novembre prochain.

Quant à l'insertion temporaire (pour 4 ou 5 ans) du principe du *contrôle des prix* dans la Constitution fédérale, elle soulève une foule de questions connexes, juridiques, économiques et sociales, qui donnent matière à de vifs débats.

Il est indubitablement faux de compléter la Constitution, charte fondamentale et permanente, par des dispositions d'un effet limité dans le temps (c'est aussi le cas pour le monopole du blé évoqué plus haut). On risque ainsi de transformer cette charte, ce pacte, en un fatras de textes éphémères, dictés par la politique d'un jour, au détriment de la stabilité du droit public et privé et des institutions politiques du pays. Le faire serait une faute qui pourrait être lourde de conséquences dans l'avenir.

D'autre part, par suite d'une évolution très regrettable des concepts sociaux, la liberté individuelle a déjà été gravement atteinte. Ses restrictions ne se comptent plus. Est-il vraiment nécessaire, ou même seulement opportun, d'en créer de nouvelles en donnant à l'État la toute puissance de régler les prix, éléments primordiaux du commerce en temps normal? Ce n'est qu'en période de pénurie et de danger national que l'on peut admettre cette intervention de l'État, avec les multiples mesures de coercition qu'elle comporte. Lorsque la libre concurrence joue, l'expérience prouve abondamment que le mécanisme de l'offre et de la demande est beaucoup plus apte à régulariser les prix que des prescriptions gouvernementales qui, par réaction naturelle de l'individu, créent la fraude et le marché noir.

La question prend une acuité particulière pour le

secteur des loyers et fermages, le seul où le contrôle des prix ait été maintenu en ne se desserrant que très faiblement depuis la fin de la guerre. On ne saurait pourtant concevoir que la protection des locataires soit désormais éternelle. Elle a créé, au demeurant, une situation paradoxale, les locataires aisés continuant à occuper des logements anciens et bon marché, alors que nombre de gens de condition modeste sont obligés de se loger dans des immeubles neufs, où les loyers sont beaucoup plus élevés, avec l'approbation des services du contrôle des prix, en raison de la forte augmentation du coût de la construction.

Néanmoins, le prix du logement, comme celui du pain et du lait, a une signification sociale qui interdit de penser qu'il pourra s'établir librement avant longtemps. Ce n'est d'ailleurs nullement une raison pour que ce carcan enserre tous les prix et fausse les marchés. Dans des conditions normales, le consommateur, s'il n'est pas veule, a des moyens efficaces de se défendre contre les abus éventuels des producteurs ou des intermédiaires. Sur cette question aussi ce sera à l'électeur de décider s'il choisit la liberté ou le dirigisme.

**E**NFIN le troisième problème qui se pose à l'économie suisse — et le seul où le peuple n'a pas directement à intervenir — est celui de la *politique douanière*, à laquelle est liée la révision du tarif général des douanes.

Cette révision s'impose depuis longtemps. Elle n'est contestée par personne. Mais elle s'élabore avec une lenteur qu'on ne saurait qualifier de sage en l'occurrence. Il est vrai que, comme pour la réforme des finances fédérales, la tâche des autorités n'est pas facile, prises qu'elles sont entre des intérêts et des nécessités contradictoires.

Au début, on envisageait d'établir des tarifs de combat afin de mettre une arme à la disposition de nos représentants dans les négociations économiques avec les pays étrangers. Actuellement, il semble que prévaut une autre conception, plus nuancée et plus rationnelle. Il est évident que nos produits se heurtent souvent, à l'étranger, à des tarifs douaniers protectionnistes. Cependant, user de la même arme à l'égard des produits étrangers importés en Suisse ne conduirait pas au but visé, qui est d'intensifier nos échanges internationaux, en particulier en développant nos exportations. Une politique conciliante peut porter ses fruits et l'on a vu récemment avec grande satisfaction que le Président Truman, agissant dans le même esprit, a refusé d'augmenter les droits d'entrée des montres suisses.

Que l'adaptation de notre tarif douanier soit nécessaire, cela est indiscutable. Depuis 1921, les rapports des

monnaies et des prix se sont complètement modifiés et le franc suisse lui-même, quoique monnaie forte, a perdu de sa valeur. Malheureusement, beaucoup de ceux qui sont directement intéressés aux droits de douane considèrent ceux-ci sous un angle trop étroit. Chaque groupe réclame une majoration des taux applicables aux produits de la concurrence étrangère, mais s'oppose au relèvement de ceux qui frappent ses matières de base. Les syndicats ouvriers protestent contre des droits protecteurs qui restreindraient l'importation de denrées alimentaires, droits protecteurs que les paysans réclament avec véhémence! Les requêtes en sens contraires s'amontellent et le rôle des experts n'est pas enviable, qui doivent coordonner des propositions fondamentalement divergentes.

Ces difficultés expliquent la lenteur de ce travail qui, si conscientieux et objectif soit-il, ne contentera jamais tout le monde...

La politique douanière et, sur un plan plus général, la politique commerciale, ont à parer, dès maintenant, à un danger non négligeable qui est la *concurrence allemande*.

Bien qu'elle soit absorbée en grande partie par un gigantesque effort de reconstruction et par des soucis politiques, l'Allemagne occidentale s'est déjà rééquipée en biens de production et, dans plusieurs domaines, réapparaît sur les marchés avec des produits offerts à des prix défiant la concurrence étrangère. Dans l'impossibilité où se trouve l'industrie suisse de réduire ses frais de production, notamment de main-d'œuvre, au niveau allemand, il faut qu'elle se défende par la qualité de ses produits et par des efforts constants de rationalisation.

**I**l y aurait encore, dans le cadre de cet article, bien d'autres problèmes à mentionner : la situation de la Suisse dans l'U. E. P., l'influence croissante des organisations économiques qui deviennent des États dans l'État, le « statut » du lait et celui de la viande, l'écoulement des millions de litres de vin blanc qui ne sont pas encore bus, l'accumulation exagérée des fonds de l'assurance-vieillesse et survivants, la révision des taxes postales, etc. Mais ils sont tous rattachés plus ou moins étroitement aux grandes questions que nous avons succinctement développées et qui, à elles seules, montrent combien le peuple suisse et ses autorités, en dépit d'une prospérité réelle, doivent rester vigilants et conscients des réalités pour surmonter une à une toutes les difficultés internes et externes que leur créent les tendances et les mouvements de fond du monde actuel dans lequel, *nolens volens*, la Suisse doit s'intégrer.

Émile Duperrex

## L'HOPITAL SUISSE DE PARIS

La cause de l'Hôpital suisse de Paris a fait récemment de grands progrès et l'on peut s'attendre à voir bientôt commencer les travaux. En effet, lors des journées des Suisses à l'étranger qui ont eu lieu au Bürgenstock, du 29 au 31 août, M. Frédéric Jenny, Président, a pu annoncer deux heureux événements : la Confédération a accepté de garantir un emprunt de deux millions de francs suisses, et un legs important permet d'envisager avec confiance l'exploitation de cet hôpital.

Sa construction nécessite toutefois encore des dons qui sont reçus avec reconnaissance à la Légation de Suisse à Paris, de même qu'au Compte de chèques postaux Paris 6517-62 ou Zurich (Comité suisse) VIII 1062.